



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
31 décembre 2021

Original : français

---

### **Lettre datée du 31 décembre 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2140 \(2014\)](#)**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2140 \(2014\)](#), qui rend compte des activités menées par le Comité entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021. Le Comité a approuvé le rapport, qui est soumis en application de la note du Président du Conseil en date du 29 mars 1995 ([S/1995/234](#)).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

La Présidente du Comité du Conseil  
de sécurité créé par la résolution [2140 \(2014\)](#)  
(*Signé*) Inga Rhonda **King**



## Rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014)

[Original: anglais]

### I. Introduction

1. Le présent rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014) porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.
2. La présidence du Bureau du Comité a été assurée par Inga Rhonda King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) et la vice-présidence par l'Estonie.

### II. Contexte

3. Par sa résolution 2140 (2014), le Conseil de sécurité a, pour une période initiale d'un an à compter de la date d'adoption de la résolution, le 26 février 2014, imposé des mesures de gel des avoirs et d'interdiction de voyager visant des personnes et des entités se livrant ou apportant un appui à des actes qui menaçaient la paix, la sécurité ou la stabilité du Yémen. Des dérogations à ces mesures ont aussi été prévues. Le Conseil a créé un comité chargé de désigner ces personnes et entités et de suivre l'application de ces mesures, ainsi qu'un groupe d'experts qui aiderait le Comité à s'acquitter de son mandat. Le Comité a également été chargé de favoriser le dialogue avec les États Membres intéressés, en particulier ceux de la région, et de coopérer avec les autres comités des sanctions du Conseil de sécurité, notamment le Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaïda et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés. Le 7 novembre 2014, le Comité a soumis au gel des avoirs et à l'interdiction de voyager l'ancien Président du Yémen, Ali Abdullah Saleh, et deux commandants du mouvement houthiste.

4. Par sa résolution 2216 (2015), le Conseil de sécurité a reconduit pour une période d'un an les mesures de gel des avoirs et d'interdiction de voyager et a également imposé un embargo sur les armes ciblé visant les personnes et entités désignées par le Comité. Des dispositions relatives aux inspections ont été incluses aux fins de l'application de cet embargo, notamment l'obligation pour chaque État Membre procédant à une inspection de faire rapport au Comité et de lui signaler si des articles dont la fourniture, la vente ou le transfert sont interdits ont été découverts. Le Conseil a également élargi les critères de désignation aux violations de l'embargo sur les armes et au fait d'empêcher l'acheminement de l'aide humanitaire au Yémen, l'accès à cette aide ou sa distribution dans le pays. Il a imposé des sanctions au chef du mouvement houthiste, Abdulmalik al-Houthi, et au fils de l'ancien Président, Ahmed Ali Abdullah Saleh. Le mandat du Groupe d'experts a également été élargi de manière à inclure le suivi de l'application de l'embargo sur les armes. En conséquence, le nombre de membres du Groupe d'experts a été porté de quatre à cinq.

5. Le mandat du Groupe d'experts a été renouvelé par plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, le plus récemment jusqu'au 28 mars 2022 par la résolution 2564 (2021), dans laquelle le Conseil a également prolongé le gel des avoirs et l'interdiction de voyager jusqu'au 28 février 2022. Par cette même résolution, le Conseil a en outre soumis Sultan Saleh Aida Aida Zabin, un responsable houthi, aux mesures de sanctions.

6. On trouvera de plus amples informations générales sur le régime des sanctions concernant le Yémen dans les rapports annuels précédents du Comité.

### III. Résumé des activités du Comité

7. Le Comité s'est réuni quatre fois dans le cadre de consultations, les 16 juillet, 13 août, 10 novembre et 17 décembre. Il a en outre mené une partie de ses travaux par correspondance.
8. Compte tenu des difficultés que la pandémie de COVID-19 crée quant aux procédures de travail habituelles du Comité, notamment des limites imposées à la tenue de réunions en présentiel, et pour assurer la continuité des travaux, les membres du Comité sont convenus, à titre exceptionnel, de tenir des réunions virtuelles sous forme de visioconférence privée, le 22 janvier, le 26 mars et le 21 mai.
9. Lors de la vidéoconférence privée tenue le 22 janvier, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts concernant son rapport final (S/2021/79), présenté en application du paragraphe 8 de la résolution 2511 (2020), et examiné les recommandations y figurant.
10. Au cours de la vidéoconférence privée tenue le 26 mars, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts concernant son rapport d'activité, qui portait sur une attaque perpétrée à l'aéroport d'Aden le 30 décembre 2020.
11. Lors de la vidéoconférence privée tenue le 21 mai, le Comité a entendu un exposé de la Coordinatrice du Groupe d'experts concernant le programme de travail de celui-ci, établi comme suite à la résolution 2564 (2021) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a renouvelé le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 28 mars 2022.
12. Lors des consultations tenues le 16 juillet, le Comité a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés.
13. Lors des consultations tenues le 13 août, le Comité a entendu un exposé de la Coordinatrice du Groupe d'experts sur le rapport à mi-parcours du Groupe, présenté en application du paragraphe 10 de la résolution 2564 (2021), et examiné les recommandations y figurant.
14. Lors des consultations tenues le 10 novembre, le Comité a examiné deux communications reçues d'un membre du Comité.
15. Lors des consultations tenues le 17 décembre, le Comité a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, ainsi qu'une présentation du Groupe d'experts.
16. Conformément au paragraphe 104 de l'annexe à la note du Président du Conseil de sécurité (S/2017/507), le Comité a publié des communiqués de presse contenant un bref résumé des consultations tenues le 16 juillet et le 13 août. Des communiqués de presse ont également été publiés les 25 février, 5 avril et 9 novembre sur des sujets liés aux travaux du Comité.
17. Le 25 février, conformément au paragraphe 19 e) de la résolution 2140 (2014), la Présidente du Comité a rendu compte au Conseil de sécurité des travaux du Comité sous forme de vidéoconférence publique (voir S/2021/167).
18. En 2021, le Comité a reçu 325 rapports d'inspection du Mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies. Il a également reçu les rapports de neuf États Membres sur l'application de la résolution.
19. Le Comité a adressé à quatre acteurs intéressés sept communications concernant l'application des mesures de sanction.

## IV. Dérogations

20. Les dérogations au gel des avoirs sont énoncées aux paragraphes 12 à 14 de la résolution [2140 \(2014\)](#).
19. Les dérogations à l'interdiction de voyager sont énoncées au paragraphe 16 de la résolution [2140 \(2014\)](#).
20. Les dérogations excluant une activité quelconque des mesures de sanctions, accordées au cas par cas, sont énoncées au paragraphe 3 de la résolution [2511 \(2020\)](#).
21. Au cours de la période considérée, le Comité a reçu deux demandes de dérogation présentées au titre du paragraphe 3 de la résolution [2511 \(2020\)](#). Il s'est dit favorable à l'une d'entre elles.

## V. Liste relative aux sanctions

22. Les critères de désignation des personnes et entités passibles d'un gel des avoirs, d'une interdiction de voyager et d'un embargo sur les armes sont définis aux paragraphes 17 et 18 de la résolution [2140 \(2014\)](#) et au paragraphe 19 de la résolution [2216 \(2015\)](#). Ces critères sont également définis au paragraphe 6 de la résolution [2511 \(2020\)](#). Les procédures relatives aux demandes d'inscription et de radiation sont décrites dans les directives régissant la conduite des travaux du Comité.
23. Quatre entrées ont été ajoutées à la liste relative aux sanctions tenue par le Comité. Aucune entrée n'en a été retirée. À la fin de la période considérée, neuf personnes étaient inscrites sur la liste.

## VI. Groupe d'experts

24. Le 22 décembre 2020, conformément au paragraphe 8 de la résolution [2511 \(2020\)](#), le Groupe d'experts a présenté au Comité son rapport final ([S/2021/79](#)), qui a été transmis au Conseil de sécurité et publié comme document du Conseil.
25. Le 6 avril 2021, après l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution [2564 \(2021\)](#) en date du 25 février, le Secrétaire général a nommé les quatre membres du Groupe d'experts, à savoir des spécialistes des armes, des groupes armés, des questions financières, du droit international humanitaire et des questions régionales (voir [S/2021/334](#)). Le 5 mai, le Secrétaire général a nommé un cinquième expert, spécialisé dans les finances (voir [S/2021/435](#)). Le mandat du Groupe d'experts arrive à expiration le 28 mars 2022.
26. Le 13 août, le Groupe d'experts a présenté au Comité son rapport à mi-parcours, conformément au paragraphe 10 de la résolution [2564 \(2021\)](#).
27. Le Groupe d'experts a effectué des visites en Allemagne, en Arabie saoudite, en Autriche, en Égypte, aux Émirats arabes unis et en Iraq. Au Yémen, il s'est rendu à Aden, à Khokha, à Mokha et à Mayyoun.
28. Dans le cadre de son mandat, le Groupe d'experts, par l'intermédiaire du Secrétariat, a adressé 168 lettres à 57 États Membres, au Conseil de sécurité, au Comité et à des entités internationales et nationales.

## VII. Appui administratif et technique du Secrétariat

29. La Division des affaires du Conseil de sécurité a fourni un appui d'ordre administratif et technique à la présidence et aux membres du Comité. Elle a également apporté un appui consultatif aux États Membres en vue de faire mieux comprendre le régime des sanctions et de faciliter l'application des mesures. Elle a organisé des réunions d'information à l'intention des nouveaux membres du Conseil pour les aider à se familiariser avec les questions relatives au régime de sanctions. Pour compléter ces réunions, le Secrétariat a organisé du 3 au 6 décembre, à l'intention des nouveaux membres du Conseil, une formation pilote thématique portant sur l'élaboration, l'application, le suivi, l'évaluation, l'adaptation et la reformulation des sanctions.

30. La Division a collaboré avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Bureau de l'informatique et des communications du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité pour faciliter la tenue de réunions en présentiel, conformément aux orientations et restrictions concernant la COVID-19, tout en continuant de proposer la tenue de réunions virtuelles.

31. Dans le souci d'aider le Comité à recruter des expert(e)s suffisamment qualifié(e)s pour faire partie des groupes et équipes de surveillance de l'application des sanctions, la Division a adressé une note verbale à tous les États Membres le 2 décembre pour leur demander de désigner des candidat(e)s susceptibles d'être inscrit(e)s sur le fichier d'expert(e)s. Le 15 décembre, elle a également adressé une note verbale à tous les États Membres pour les informer des prochains postes vacants au sein du Groupe d'experts, précisant les calendriers de recrutement, les domaines de compétence recherchés et les autres conditions à remplir. Le 6 décembre, les avis de vacance de postes ont également été publiés en ligne à l'adresse [careers.un.org](https://careers.un.org).

32. La Division a continué de fournir un appui au Groupe d'experts, en prêtant son concours à l'établissement du rapport final que le Groupe a présenté au Comité en décembre 2020 et du rapport à mi-parcours qu'il lui a présenté en juillet. Le Secrétariat a facilité les déplacements effectués par les membres du Groupe d'experts dans le cadre de leurs visites aux États Membres et à d'autres parties prenantes, en tenant compte des directives de l'Organisation mondiale de la Santé, des conseils aux voyageurs établis par les autorités nationales et d'autres exigences relatives à la pandémie. Il a organisé, le 1<sup>er</sup> décembre, un atelier sur les actes d'intimidation et de représailles liés à la coopération avec l'ONU. Il a en outre organisé à l'intention des experts des formations à l'utilisation des bases de données accessibles par l'intermédiaire de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, afin de faciliter leurs activités de surveillance et de communication des informations recueillies.

33. Le Secrétariat a continué de tenir et d'actualiser la Liste récapitulative du Conseil de sécurité de l'ONU et les listes tenues par les comités, dans les six langues officielles et sous trois formats différents. En outre, il a amélioré l'accès aux listes et en a rendu l'utilisation plus efficace, tout en continuant à tenir à jour dans les six langues officielles le modèle de données approuvé en 2011 par le Comité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, comme le Conseil l'avait demandé au paragraphe 54 de sa résolution [2368 \(2017\)](#). En décembre, il a tenu des réunions informelles avec les parties prenantes concernées afin de présenter la structure du nouveau modèle de données relatif à la Liste récapitulative et aux listes tenues par les comités, avant son lancement officiel.